

Gobelet à glace imprimé

Description du produit

N° d'art.	Désignation	Couleur / Sujet	Ø (mm) +/-0.5	Hauteur (mm) +/-0.5	Volume (ml)
N006	Gobelet à glace Naturese Tipo 80	brun/jaune	73.40	38.80	90
N007	Gobelet à glace Naturese Tipo 95	bordeaux	75.50	49.50	135
N008	Gobelet à glace Naturese Tipo 130	vert	86.40	50.00	200
10510	Gobelet à glace Naturese Tipo 80	feuille de palmier	73.40	38.80	90
10477	Gobelet à glace Naturese Tipo 95	feuille de palmier	75.50	49.50	135
10511	Gobelet à glace Naturese Tipo 130	feuille de palmier	86.40	50.00	200

Matériel / composition

Carton fibres vierge 232g/m² / revêtement Biopolymer 25g/m²
Encre d'imprimerie, vernis

Emballage / stockage

Température de stockage: 0-35°C
Humidité relative: sec
Durée de stockage: 3 ans
Conditions de stockage: protéger de la lumière directe du soleil

Conditions d'utilisation

Les produits sont jetables comme sundaes. Convient pour l'emballage et le stockage des aliments à court terme

SPECIFICATION DES PRODUITS_00032/f

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



Types de denrées alimentaires à être mises en contact avec la matière:

- tous les types de denrées alimentaires

Applications:

Les articles peuvent être utilisés avec des aliments à basse température.

Applications **INADÉQUATES** :

- Nourriture infantile
 four 220 ° C
 micro-ondes

Déclaration de conformité

Les produits respectent les normes suivantes:

- Règlement (CE) N° 2023/2006** relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) N° 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (UE) N° 10/2011** concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Et modifications ultérieures jusqu'à la date du rapport d'essai.

Encre et vernis

- Ordonnance Suisse pour les produits de consommation **SR 817.023.21**
- Guide EuPIA** pour les encres d'impression pour une utilisation sur la surface de contact non alimentaire des matériaux d'emballage alimentaire et des articles

Migration globale

Testé dans les conditions suivantes :

Simulant	Test	Durée	Température
<input checked="" type="checkbox"/> B: Acide acétique à 3% (m/v)	OML	10 d	40°C
<input checked="" type="checkbox"/> D1: Éthanol à 50% (v/v)	OML	10 d	40°C
<input checked="" type="checkbox"/> Isooctane	OML	2 d	20°C

Les valeurs de migration globale sont inférieures à la limite de 10 mg/dm² et 60 mg/kg.

SPECIFICATION DES PRODUITS_00032/f DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



Migration spécifique

Monomères et substances de départ autorisés avec des limites de migration spécifiques.

Substance	CAS no.	Limite mg/kg
Terephthalsäure	100-21-0	7.5
Hexamethylendiisocyanat	822-06-0	1 mg/kg dans le produit final exprimé en groupement isocyanate
1,4-Butandiol	110-63-4	5
Tetrahydrofuran	109-99-9	0.6

Base de calcul

Rapport surface en contact avec la denrée alimentaire/volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet : 200cm²/200ml

Dual-Use-Additives

Les additifs suivants à double usage sont inclus dans le matériel et sont réglementés par le règlement (CE) n° 1333/2008 et (CE) n° 1334/2008 :

Substance	No E
Acide lactique	E270

Lieu de production:

Italie

Certificat:

Carton non imprimé: testé d'après DIN EN 13432, n° du certificat 7P0492.

Numéro tarif douanier:

4823.6900

Réclamation

Si les livraisons ne correspondent pas aux spécifications décrites, elles peuvent être retournées et seront remplacées après contrôle.

Etabli par: STOL Date: 09.11.2018	Approuvé par: MEI Andreas Meier (chef des achats)		Version: 1
--	--	---	-------------------